

S. Just :

Les syndicats, la crise de l'impérialisme et la nouvelle période de la révolution prolétarienne

Depuis la fin de la guerre

Il y a maintenant plus de quarante ans que Léon Trotsky écrivait :

« Il y a un aspect commun dans le développement ou plus exactement dans la dégénérescence des organisations syndicales modernes dans le monde entier c'est leur rapprochement et leur fusion avec le pouvoir d'État.

Ce processus est également caractéristique pour les syndicats neutres, sociaux-démocrates, communistes et anarchistes. Ce seul fait indique que la tendance à fusionner avec l'État n'est pas inhérente à telle ou telle doctrine, mais résulte des conditions sociales communes à tous les syndicats. »

L'exemple de la France confirme qu'au cours des années et des décennies qui ont suivi la deuxième guerre mondiale, les organisations syndicales par la médiation des appareils bureaucratiques qui les contrôlent, n'ont cessé leur rapprochement avec l'État, les gouvernements bourgeois la société bourgeoise. Un court historique démontre qu'à tous les moments cruciaux du développement de la lutte des classes, les appareils bureaucratiques se sont rangés du côté de l'État bourgeois et de la défense de l'ordre bourgeois. A la Libération, la C.G.T. était unifiée. Staliniens et « réformistes » la dirigeaient conjointement. L'appareil de la C.G.T., dans son ensemble, a soumis celle-ci aux exigences de la reconstruction de l'économie capitaliste et de la stabilisation de l'État bourgeois. Entre 1944 et 1947, les antagonismes entre staliniens et « réformistes » ne portaient pas fondamentalement sur la collaboration étroite avec le gouvernement, l'État, le patronat, mais sur le contrôle de la C.G.T., de ses fédérations, de ses syndicats, bien que ces antagonismes ouvraient des failles utilisables.

La scission syndicale de 1947-48 allait directement à l'encontre des intérêts de la classe ouvrière. Elle a été effectuée en fonction du clivage de la guerre froide et dans la perspective de l'agression impérialiste contre l'U.R.S.S. Elle a été perpétrée par les « réformistes » qui s'alignaient sur l'impérialisme. De leur côté, les staliniens soumettaient la C.G.T. aux exigences de la bureaucratie du Kremlin. Ils déclenchaient bureaucratiquement fin 1947, en 1948, ainsi qu'au cours des années suivantes, des mouvements de grève strictement contrôlés pour faire pression sur la bourgeoisie française sans mettre son pouvoir ni l'État bourgeois en cause, et les condamnaient à la défaite. Le régime dictatorial qu'ils imposaient avant 1947 comme après 1947 à l'intérieur de la C.G.T. dans son ensemble, des fédérations et des syndicats qu'ils contrôlaient, la politique du « produire d'abord », « la grève est l'arme de classe des trusts » d'avant avril 1947, ont donné aux entreprises scissionnistes une « justification apparente ». La scission, l'impasse à laquelle la politique stalinienne a mené la classe ouvrière, ont provoqué une diminution massive du nombre de syndiqués. Le passage de la F.E.N. à l'autonomie dans l'affirmation du droit de tendance et dans la perspective de la reconstruction de l'unité syndicale confédérale, a permis que cette fédération maintienne son unité, ses effectifs et sa représentativité de l'ensemble du corps enseignant.

F.O., la F.E.N., la C.G.T. présentent d'importantes différences, mais leurs appareils ont un point commun : la défense de la société et de l'État bourgeois. En août 1953, F.O. et la C.G.T. en ont fourni les preuves évidentes : ils ont disloqué la grève générale spontanée des fonctionnaires et des travailleurs des services publics. Cette grève s'est déroulée pendant les vacances scolaires. Le rôle de la F.E.N. a donc été pratiquement nul. Mais la F.E.N., pendant toute la durée de la V^e République a étroitement collaboré avec le ministère de l'instruction publique, participant pratiquement à la gestion de ce ministère.

Depuis l'institution de la V^e République

En 1958, les centrales syndicales n'ont engagé aucun combat réel contre la venue au pouvoir de De Gaulle et l'institution de la V^e République. Par contre, le 30 mai, la F.E.N. a appelé seule à une grève générale de 24 heures des enseignants. Elle a impulsé la lutte pour la défense de la laïcité jusqu'au rassemblement de Vincennes de 1960. Mais, effrayée par les conséquences politiques possibles de la mobilisation des masses, sa direction, parce que se situant dans le cadre du maintien et de la défense de la société et de l'État bourgeois, a liquidé le mouvement et s'est alignée sur la V^e République et ses institutions.

Lors de la grève des mineurs de mars-avril 1963, les centrales et organisations syndicales ont tout fait pour contenir la grève et empêcher qu'elle soit le point de départ de la grève générale qui aurait nécessairement mis en cause De Gaulle, la V^e République et ses institutions. Aussi, n'ayant pu l'éviter en mai 1968, ont-ils manœuvré pour la contenir et la liquider. Les accords de Grenelle ont concrétisé la collaboration des appareils bureaucratiques des centrales syndicales, du gouvernement, de l'État bourgeois et du patronat pour sauver le système de domination de classe, en place, de la bourgeoisie, la V^e République et ses institutions. Tous ont étroitement collaboré pour disloquer et liquider la grève générale.

Par le référendum du 27 avril 1969, De Gaulle a tenté de se donner les moyens d'instituer le corporatisme. Après la grève des mineurs de 1963, après la grève générale de mai-juin 1968 qui avaient exprimé la puissance de la classe ouvrière, une grande partie de la bourgeoisie était consciente de l'impossibilité d'intégrer à froid les syndicats, c'est-à-dire de les détruire en tant que syndicats ouvriers, ce que l'instauration du corporatisme exige. Elle estimait que le projet de De Gaulle était irréalisable. Pour cette partie de la bourgeoisie, la seule voie utilisable, un an après la grève générale de 1968, lui semblait être la collaboration entre l'État, les appareils syndicaux, le patronat en des organismes de participation mais sans aller jusqu'au corporatisme. Il n'en était pas moins correct de voter au congrès confédéral de F.O. l'appel au double "non" qui obligeait la C.G.T. et la F.E.N. à appeler également au vote "non". Venant après la grève des mineurs de 1963 et la grève générale de mai-juin 1968, la défaite de De Gaulle au référendum, défaite qui l'obligeait à se démettre, était une victoire pour la classe ouvrière.

La nature des relations entre les centrales syndicales (par la médiation des appareils), les gouvernements, l'État, le patronat, n'en a pas été modifiée. Jusqu'à la grève des mineurs en 1963, il n'y avait pas de négociations annuelles, entre le gouvernement, les

directions des entreprises publiques d'une part et les directions des organisations syndicales de l'autre, des salaires des fonctionnaires et des travailleurs des entreprises publiques. A la suite de la grève des mineurs, le gouvernement constituait la commission Toutée-Grégoire. Elle « associait » les appareils syndicaux à la détermination de sa politique salariale dans le secteur public et pour les fonctionnaires.

En 1969, le gouvernement Pompidou-Chaban-Delams a donné plus d'ampleur à cette politique. Il a proposé aux appareils syndicaux des accords dits « contrats de progrès ». Ces « contrats de progrès » devaient répartir les augmentations salariales sur une durée d'un an en fonction de la définition d'une masse salariale qui prendrait en compte la hausse du coût de la vie, l'augmentation de la productivité dans les entreprises et l'accroissement du produit national brut. Ces contrats devaient être pluri-annuels. Les organisations syndicales signataires s'engageaient à ne pas appeler à la grève à propos des problèmes considérés comme réglés par le « contrat de progrès » sauf à le dénoncer. Mais une grève ne pouvait être déclenchée que dans un délai de trois mois après la dénonciation. L'application de cette politique dans les entreprises et les services publics devait, selon le gouvernement, entraîner l'application d'une politique similaire dans le secteur privé. En décembre 1969, le premier "contrat de progrès" était signé entre la direction de l'E.D.F.-G.D.F. et celle des syndicats, sauf la direction de la C.G.T.

Ultérieurement les clauses restrictives du droit de grève, la pluri-annualité des « contrats de progrès » ont été supprimées. Leur appellation a changé. Ils ont été appelés « contrats salariaux ». Mais leurs « principes » sont restés les mêmes. Ces « contrats salariaux » étaient établis en fonction de la hausse du coût de la vie, de l'augmentation du PNB et de la productivité de l'entreprise considérée.

Aperçus sur la F.E.N., F.O. et la C.G.T.

La résolution syndicale du 24^e congrès de l'O.C.I. (mai 1980) affirmait:

« A partir de 1960, la direction de la F.E.N. a abandonné toutes ses positions hostiles à la V^e République et à ses institutions qu'elle avait formellement condamnées en 1958 en appelant seule à une grève générale le 30 mai contre De Gaulle.

Acceptation de la réforme administrative en 1964, acceptation de la réforme des collectivités locales, capitulations successives foulant aux pieds les intérêts de l'école, des enseignants, des traditions du syndicalisme enseignant, marche de pair avec l'élaboration en commun des plans gouvernementaux entre le ministère et la direction de la F.E.N. »

Très juste. Mais manifestement, dans cette résolution, un signe plus est donné et par rapport à la F.E.N. et par rapport à la C.G.T. à la confédération F.O.

« Le travail dans la C.G.T.-F.O.

Si la majorité de la classe ouvrière reste contrôlée par la C.G.T. (dans les conditions analysées précédemment) la C.G.T.-Force Ouvrière qui contrôle plus de 20 % des travailleurs français, est une donnée fondamentale de la politique révolutionnaire. Nous posons comme principe que la différence de nature des deux appareils contrôlant la classe ouvrière ne donne pas un signe "plus" à l'appareil stalinien.

La place de l'appareil réformiste dans le mouvement syndical est déterminée par les considérations suivantes :

1) la crise de la social-démocratie française a ouvert un champ « politique » à la C.G.T.-Force Ouvrière que le réformisme n'occupait pas précédemment de la même façon. La crise de la social-démocratie française a conduit Force Ouvrière à occuper dans la vie politique française une partie de la place qu'occupait seul le P.S. Témoin la position de pointe de Force Ouvrière dans le double "non" au référendum de 1969.

La place de Force Ouvrière, qui bien entendu est une centrale ouvrière, a été modifiée partiellement du point de vue de la bourgeoisie. La scission syndicale de 1947, indépendamment des responsabilités directes du stalinisme, a été dictée par la S.F.I.O. Au début de la guerre froide, la scission syndicale a été une arme contre la mobilisation des masses. L'existence d'une centrale ouvrière dirigée par les réformistes, qui ne peut subsister que contradictoirement aux tendances corporatistes inhérentes au régime bonapartiste de la Va République, est un facteur d'approfondissement de la crise du régime ».

L'appréciation « la crise de la social-démocratie française a ouvert un champ "politique" à la C.G.T.-Force Ouvrière que le réformisme n'occupait pas précédemment » est pour le moins discutable. F.O. a ses origines dans la vieille C.G.T. « réformiste » d'avant l'unité syndicale de 1936 dont l'appareil ne dépendait pas de la S.F.I.O. bien qu'il y avait de nombreux liens entre cet appareil et la S.F.I.O.. Mais, de plus, le relâchement des liens avec la S.F.I.O., en pleine désagrégation sous la V^e République, n'a absolument pas permis à la confédération F.O. de devenir plus indépendante du gouvernement, de l'État et du patronat que ne l'était la vieille C.G.T. « réformiste ».

Les directions des syndicats, des fédérations et de la confédération F.O. ont au contraire tissé de nombreux liens, en particulier depuis la démission de De Gaulle, avec les gouvernements de Pompidou et de Giscard D'Estaing, ainsi qu'avec le R.P.R. et l'U.D.F.. Tout autant que les appareils de la F.E.N. et de la C.G.T., l'appareil de F.O. est « participationniste ». Il est présent dans tous les organismes de participation sous le nom de la « politique de présence ». Sous le nom de « politique contractuelle » les directions syndicales, fédérales, confédérales de F.O., comme celles de la F.E.N., ont fait de la négociation et de la signature de « contrats salariaux » l'alpha et l'oméga de leur politique. Toutes les organisations syndicales, C.G.T. comprise, ont signé à un moment ou à un autre, des « contrats salariaux » dans une corporation ou une autre. La dite « politique contractuelle » a intégré la négociation et la signature de nombre d'accords avec le patronat, par exemple ceux qui ont institué la classification par niveaux en vue de permettre la mobilité de la main d'œuvre et qui ont ouvert la porte à la déqualification. L'appareil de F.O. a, depuis des années, été au centre de toute cette politique et souvent il en a été la pièce maîtresse.

Ce n'est pas « la crise de la social-démocratie française » qui a permis à l'appareil de F.O. d'élargir sa base électorale mais bien plutôt la crise du stalinisme. Dans tous les pays, la crise de la bureaucratie du Kremlin et de son appareil international, l'actualité de

la révolution politique, la contradiction de plus en plus brutale entre la politique des P.C. et le mouvement des masses ont laissé libre une place qu'en l'absence de partis révolutionnaires, électoralement les organisations prétendues « réformistes » ont occupée plus ou moins (voir le P.S. en France qui, outre la place occupée par l'ancienne S.F.I.O. a pris une partie de celle qu'occupait le P.C.F.) que ce soit au cours d'élections politiques ou corporatives. Ce n'est pas pour autant qu'elles « contrôlent » une partie croissante de la classe ouvrière et que le nombre de leurs adhérents s'accroît. A l'évidence, la résolution du 24^e congrès idéalise la confédération F.O. et son appareil pour les privilégier. Tout comme la F.E.N., la confédération F.O. sous la V^e République comme sous la IV^e République, n'a cessé d'avoir des liens très serrés avec le gouvernement, l'État, le patronat. Son « apolitisme » n'est qu'une façade pour ne pas mettre en cause le gouvernement, l'État, la société bourgeoise. Comme pour toute autre organisation ouvrière, la « neutralité » de F.O. est un leurre.

La C.G.T. occupe une position particulière. Elle est strictement contrôlée par l'appareil stalinien. Ses relations avec l'État, le gouvernement, le patronat, dépendent au premier chef de la politique de la bureaucratie du Kremlin et de son appareil international. Mais l'appareil de la C.G.T. a tissé également de nombreux liens directs avec l'État, le patronat, la société bourgeoise, par exemple au moyen des multiples comités d'entreprises. L'appareil de la C.G.T. participe, comme les autres, aux multiples organismes de participation constitués sous la V^e République. Il est à la pointe de la politique dite « de démocratie à l'entreprise ». La direction de la C.G.T. et l'ensemble de l'appareil accomplissent généralement la tâche indispensable du point de vue de la bourgeoisie et du gouvernement de dislocation des luttes de la classe ouvrière, de bouzille des possibilités de combats efficaces.

Depuis 1981

Depuis que Mitterrand a accédé au pouvoir et qu'il a constitué le gouvernement de « l'union de la gauche », les changements dans les rapports entre les centrales syndicales, les syndicats et le gouvernement n'ont pas été fondamentaux. Alors que le P.C.F. participait au gouvernement, la direction de la C.G.T. ne mettait pas en cause celui-ci, ni sa politique, mais les appuyait tout en prenant sur tel ou tel point une position « critique » et en organisant à sa façon « des luttes » pour assurer aux syndicats C.G.T. une position prépondérante dans des entreprises comme Talbot et Citroën ou pour démanteler les possibilités de résistance de la classe ouvrière aux licenciements dans ces mêmes entreprises, dans la métallurgie et dans beaucoup d'autres entreprises.

Depuis la formation du gouvernement Mitterrand-Fabius-Crépeau et la sortie du gouvernement des ministres du P.C.F., la direction de la C.G.T. condamne sa politique. Son orientation reproduit celle de la direction du P.C.F. au niveau syndical. Il s'agit de rendre impossible toute unité, d'impuiser la classe ouvrière et de préparer le retour au pouvoir des partis bourgeois en mars 1986.

S'inscrit normalement dans cette politique, la bouzille des possibilités de résistance de la classe ouvrière aux licenciements (sidérurgie, chantiers navals, Creusot-Loire, Renault, etc ...) afin de permettre au gouvernement et au patronat d'appliquer leur politique. La direction de la C.G.T. se fait la championne de l'application des lois Auroux, de la régionalisation-décentralisation, de la dislocation de l'enseignement public, de la Sécurité Sociale, de la remise en cause des conquêtes ouvrières, toutes ces mesures anti-ouvrières constituant autant d'avancées vers le corporatisme.

La direction de la F.E.N. considérait le gouvernement de « l'union de la gauche » comme son gouvernement. Elle reconnaît également celui qui lui a succédé comme son gouvernement. Elle a été et elle est un rouage de l'application de leur politique de démantèlement de l'enseignement public, de la régionalisation-décentralisation. Pommatau¹, au congrès de la F.E.N. en novembre 1984, a nettement défini l'orientation de la direction en rejetant toute démarche qui puisse mettre en cause le gouvernement Mitterrand-Fabius-Crépeau et sa politique. La direction de la F.E.N. a signé seule dans la fonction publique « l'accord » salarial pour 1985 qui entérine la baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires depuis la venue au pouvoir au gouvernement de « l'union de la gauche » et qui prévoit une nouvelle diminution de ce pouvoir d'achat en 1985. Elle aussi applique avec zèle la politique de démantèlement de l'enseignement public et notamment la régionalisation-décentralisation.

La direction de F.O. a pris plus de distance vis à vis du gouvernement de « l'union de la gauche » qu'elle n'en avait prise par rapport aux gouvernements précédents de la V^e République. Bergeron² et le bureau confédéral F.O. ont engagé toute une campagne contre la présence des ministres du P.C.F. au gouvernement. Selon eux, la présence de ministres du P.C.F. au gouvernement constituerait une menace contre la « démocratie ». Par contre, selon les mêmes, il serait pleinement conforme à « la démocratie » que le R.P.R. et l'U.D.F. gouvernement. Formellement, F.O., au nom de « l'indépendance des syndicats » a donc pris ses distances par rapport au « gouvernement de l'union de la gauche » et de sa politique. Alors que très rapidement, la politique du gouvernement de « l'union de la gauche » s'alignait sur les exigences du régime capitaliste en crise, qu'elle mettait en cause le pouvoir d'achat, les acquis de la classe ouvrière, alors que le chômage s'étendait, la direction de F.O. s'est faite « critique » à l'égard de cette politique. Cela a contribué à élargir sa base électorale dans les entreprises et à son succès aux élections à la Sécurité Sociale en novembre 1983.

Cependant, « l'opposition » de la confédération F.O. à la politique du gouvernement de « l'union de la gauche » a été purement formelle. Jamais la direction F.O. n'a ouvert une voie à la mobilisation des masses. Bien au contraire. Dès juillet 1981, la direction confédérale F.O. signait aux côtés des autres directions confédérales un accord avec le C.N.P.F. qui ouvrait une brèche dans la réglementation des conditions d'emploi des travailleurs. Bien que se proclamant en principe contre l'unité avec la C.G.T., notamment dans la sidérurgie, F.O. a participé aux opérations bouzilles organisées par l'appareil de la C.G.T. jusqu'à la manifestation « à Paris » de mars 1984. Elle a participé à la négociation de multiples accords organisant les licenciements. Tout en se prononçant en « principe » contre les lois Auroux et les organismes mis en place par la régionalisation-décentralisation elle y participe. Comme toutes les autres centrales syndicales, la direction confédérale F.O. s'efforce de désamorcer tout mouvement réel et efficace contre la politique du gouvernement et du patronat : par exemple, l'appel à une grève des fonctionnaires de 24 heures en octobre 1984, véritable contre-feu à un mouvement véritable. Les négociations sur la « flexibilité » et la conclusion d'un accord ont entièrement dépendu de la direction confédérale F.O.. La pression des travailleurs que les militants ont exprimée à

¹ Jacques Pommatau était alors le secrétaire de la Fédération de l'Éducation Nationale.

² André Bergeron était alors le secrétaire de la C.G.T.-Force Ouvrière.

l'intérieur de F.O. a contraint la direction à ne pas signer. De même que la pression des fonctionnaires a contraint la direction de la fédération F.O. à ne pas signer « l'accord » salarial. Mais la direction confédérale de F.O. cherche tous les biais possibles pour renouer des négociations avec le C.N.P.F. sur la « flexibilité », pour établir un système généralisé de contrats-formation-recherche d'emplois. A la S.N.C.F. et à l'E.D.F.-G.D.F. les fédérations F.O. ont signé des accords salariaux identiques à celui dont sont victimes les fonctionnaires.

En France, depuis la fin de la guerre, sous la IV^e République, comme sous la V^e République, loin de se distendre, les liens entre les syndicats, les gouvernements, l'État, la bourgeoisie, n'ont cessé de se renforcer. Aucune organisation syndicale, pas plus F.O. que les autres, n'est indépendante des gouvernements, de l'État, de la bourgeoisie. Pour chaque centrale, ou pour la F.E.N., la forme est particulière et dépend de ses origines, de sa situation dans les rapports entre les classes, de la nature de l'appareil qui la contrôle. Mais la « neutralité », « l'indépendance » des unes et des autres est un leurre. En France, le « rapprochement » entre les syndicats, les gouvernements, l'État et le patronat se conjugue à la division syndicale. Trahison des intérêts de la classe ouvrière et division syndicale vont de pair. Division syndicale et trahison des intérêts des travailleurs sont responsables de la faiblesse des effectifs syndicaux. Il n'y a pas plus de 20 % des travailleurs qui sont syndiqués et le nombre des syndiqués ne cesse de diminuer. Le plus fort taux de syndicalisation est dans l'enseignement : la F.E.N. ayant gardé son unité au moment de la scission syndicale en 1948. Mais l'étroite adaptation de la direction de la F.E.N. et des directions des syndicats qui la composent à la politique des gouvernements de la V^e République ont eu comme conséquence une désyndicalisation croissante qui s'est encore accrue depuis la venue au pouvoir du gouvernement de « l'union de la gauche ».

Pas de fusion avec l'État, renforcement des liens

Pourtant il n'y a pas eu fusion, comme le prévoyait Léon Trotsky, entre les syndicats et l'État. Dans tous les pays capitalistes dominants, que ce soit en Europe, aux USA ou au Japon, on constate : rapprochement des syndicats avec l'État bourgeois sans qu'ils fusionnent avec lui. Dans les pays semi-coloniaux il faudrait procéder à une analyse pays par pays pour éclaircir les rapports entre les syndicats, les gouvernements, l'État. Dans les pays où le capital a été exproprié et où des bureaucraties parasitaires contre-révolutionnaires monopolisent le pouvoir politique, les « syndicats » sont purement et simplement des rouages de l'appareil d'État (à l'exception naturellement de Solidarnosc).

La cause première et décisive de la non-fusion des syndicats avec l'État est la lutte de classe que le prolétariat a menée au cours de ces quarante dernières années. Léon Trotsky écrivait :

« Par la transformation des syndicats en organismes d'État, le fascisme n'invente rien de nouveau, il ne fait que pousser à leurs ultimes conséquences toutes les tendances inhérentes à l'impérialisme ».

Mais entre le rapprochement des syndicats avec l'État et leur transformation en organismes de l'État, il y a une différence qualitative. Cette transformation ne peut être réalisée que par un régime politique établissant une dictature ouverte par suite de défaites majeures infligées au prolétariat, cette transformation de nature des organisations syndicales étant par elle-même une défaite majeure.

En France, l'un des principaux objectifs de la V^e République à sa constitution était la destruction du mouvement ouvrier. Cela impliquait l'intégration des syndicats à l'État, l'instauration du corporatisme. Mais instaurer le corporatisme exige aussi d'« en finir avec le régime des partis » comme disait De Gaulle. Il faut briser politiquement la classe ouvrière. Le maintien des organisations ouvrières après l'accès de De Gaulle au pouvoir prouvait que la classe ouvrière n'était pas politiquement brisée. C'est ce que signifiait le maintien d'organisations syndicales même liées aux gouvernements, à l'État et à la bourgeoisie, mais non intégrées, et celui des partis ouvriers bourgeois, la S.F.I.O. et le P.C.F. En mars 1963, De Gaulle en réquisitionnant les mineurs engageait l'épreuve de force. Il a perdu parce que utilisant les organisations syndicales, mais à l'encontre de la politique de capitulation des appareils, les mineurs ont imposé la grève générale de leur corporation. D'ores et déjà, la grève générale de toutes les corporations était réalisable. Contre la politique des appareils et les submergeant momentanément, le mouvement profond des masses a réalisé la grève générale en mai-juin 1968. La tentative d'intégration des syndicats à l'État, et plus généralement de destruction du mouvement ouvrier, a été brisée par le mouvement des masses malgré la politique capitulaire et d'adaptation des appareils des organisations ouvrières. Les résultats du référendum de 1969 ont consacré cette situation. La victoire électorale de mai-juin 1981 a souligné la contradiction fondamentale d'un régime politique qui, institué pour détruire le mouvement ouvrier, a dû y renoncer, au moins pour une longue étape, qui a dû admettre et subir son existence, qui a dû gouverner en s'appuyant sur les appareils syndicaux et politiques des organisations ouvrières. C'est en cela que le bonapartisme de la V^e République est bâtard. Il n'a pu détruire les libertés démocratiques fondamentales indispensables à l'existence du mouvement ouvrier.

Dans tous les pays où la classe ouvrière engage le combat contre les dictatures politiques ouvertes, elle se bat pour arracher les libertés démocratiques fondamentales et réaliser la construction ou la reconstruction de ses organisations, notamment des syndicats. Ce fut vrai en Europe et au Japon à la fin et au lendemain de la II^e guerre mondiale. Ce fut vrai en Espagne, au Portugal, en Grèce, dans tous les pays semi-coloniaux où la lutte contre l'impérialisme s'est développée, où des dictatures ouvertes se sont effondrées ou ont été renversées. En Pologne, l'exemple de Solidarnosc montre que dans les pays où règnent des bureaucraties parasitaires qui monopolisent le pouvoir politique, en luttant et pour lutter contre elles, la classe ouvrière s'engage dans la construction ou la reconstruction de ses organisations syndicales. Cela fait partie du combat pour les libertés démocratiques sans lesquelles le prolétariat ne peut devenir une classe pour soi. Il va de soi que l'organisation de la classe ouvrière en partis politiques est indispensable à la constitution du prolétariat en classe pour soi et est finalement déterminante.

De nouvelles conquêtes par la lutte de classes

Dans « Les syndicats à l'époque impérialiste », Léon Trotsky écrivait :

« (les syndicats) ne peuvent pas être plus longtemps réformistes parce que les conditions objectives ne permettent plus de réformes sérieuses et durables. Les syndicats de notre époque peuvent ou bien servir comme instruments secondaires du capitalisme impérialiste, pour subordonner et discipliner les travailleurs et empêcher la révolution, ou bien au contraire devenir les instruments du mouvement révolutionnaire du prolétariat. »

La neutralité des syndicats est complètement et irrémédiablement chose passée et morte avec la libre ?démocratie ? bourgeoise ».

Force est de constater que dans les pays capitalistes dominants en raison du développement de la lutte des classes la « démocratie » bourgeoise a survécu et que même dans les pays où le prolétariat avait été broyé politiquement sous les bottes fascistes - Allemagne au moins en R.F.A., Italie, Japon, plus récemment Portugal, Espagne et également Grèce - il a reconstruit ses organisations, c'est-à-dire reconquis ce qui pour lui est essentiel dans la « démocratie » bourgeoise. Par contre, y compris là où la « démocratie » bourgeoise s'est maintenue ou bien a ressurgi, les appareils syndicaux défenseurs de la société et de l'État bourgeois ont tout fait pour que les syndicats servent d'« instruments secondaires du capitalisme impérialiste pour subordonner et discipliner les travailleurs et empêcher la révolution ».

Il faut constater également qu'au cours des années d'après la fin de la II^e guerre mondiale, au moins les prolétariats des pays capitalistes dominants impérialistes ont arraché de nouveaux et très importants acquis. Il serait stupide de nier que dans un pays comme la France, le pouvoir d'achat des travailleurs a progressé de façon importante, au moins en général, que les conditions d'existence du prolétariat se sont améliorées. L'institution immédiatement après la guerre de la Sécurité Sociale a été une des plus importantes conquêtes que le prolétariat ait arrachées. La convention signée pourtant le 31 décembre 1958, six mois après que De Gaulle ait accédé au pouvoir, entre les dirigeants des centrales syndicales et le C.N.P.F. portant sur l'assurance chômage dont sont sortis les ASSÉDIC et l'UNÉDIC, a longtemps garanti une large indemnisation aux travailleurs en chômage qui en bénéficiaient.

En même temps, la liaison appareils syndicaux, gouvernements, État, patronat, a souvent donné aux « accords » consignants les conquêtes ouvrières un caractère ambigu, ainsi qu'aux organismes constitués. A l'origine, les comités d'entreprises devaient être des organismes de participation des syndicats à la gestion des entreprises. En contrepartie, un certain pourcentage de la masse salariale de chaque entreprise concernée était versé à un fonds alimentant les œuvres sociales. Ce fonds devant être géré par les syndicats. La gestion des œuvres sociales des entreprises concernées met quelques fois des centaines de millions de francs, voire même des milliards à la disposition de certaines organisations syndicales C.G.T. et F.O. De son côté, la F.E.N. manipule les centaines de millions, voire les milliards de la M.G.E.N. Elle gère de véritables entreprises comme la C.A.M.I.F.

Ce n'est pas par hasard si l'accord sur l'assurance chômage a été signé six mois après la venue au pouvoir de De Gaulle, et de plus à un moment où le chômage était très faible en France. C'est un accord type de co-gestion patronat-syndicat. Autre exemple d'ambiguïté : les « accords » salariaux conclus depuis 1969. Leurs « principes » sont inacceptables. Pourtant, jusqu'en 1980 ils ont consigné une augmentation générale du pouvoir d'achat de salariés des entreprises concernées. De même les « accords » qui ont officialisé le passage des temps annuels de vacances de 15 jours à 5 semaines impliquaient des clauses qui annonçaient déjà la remise en cause de la qualification, la mobilité de la main d'œuvre, la remise en cause des garanties contre les licenciements. Pourtant, à juste titre, les salariés considèrent les cinq semaines de congés payés comme une très importante conquête.

C'est que depuis la Libération, la crainte de la révolution prolétarienne a marqué de son empreinte tous les rapports politiques y compris, à partir de la grève des mineurs de mars-avril 1963, ceux existant dans le cadre de la V^e République. Les relations entre les directions syndicales, les gouvernements, l'État, le patronat en ont été évidemment imprégnées. Les accords conclus, quelles que soient les intentions de départ, ont dû finalement en tenir compte et ils ont dû être appliqués en conséquence. Mais il n'empêche que ce sont les appareils syndicaux qui ont contracté ces accords. En quelque sorte, comme sous-produit de la menace de la révolution, la période « réformiste » a été prolongée de plusieurs décennies. La résolution du 24^e congrès de l'O.C.I., pas plus que celle du 29^e congrès du P.C.I. ne tient compte de ces rapports réels, ce qui lui permet d'idéaliser l'appareil de F.O.. Dans ce type particulier de situation, la centrale F.O. a trouvé tout naturellement sa place en tant que « instrument secondaire du capitalisme impérialiste pour subordonner et discipliner les travailleurs et empêcher la révolution ». Mais il semble à d'importantes couches de travailleurs qu'en comparaison de la politique d'impuissance et de saccage de la direction stalinienne de la C.G.T., la « politique contractuelle » de la direction F.O. leur a apporté d'importants acquis. Par exemple, la remontée électorale de F.O. dans une entreprise comme la R.A.T.P. coïncide avec la conclusion, à partir de 1969, des « contrats salariaux » et la perte d'influence de la C.G.T. résultant de la crise du stalinisme. La distance que F.O. a prise par rapport au gouvernement de « l'union de la gauche » n'est pourtant pas un pas fait sur la voie de la rupture avec la bourgeoisie, le patronat et les partis bourgeois. Elle a néanmoins contribué à renforcer l'influence électorale de F.O.

La possibilité objective de ces conquêtes

Mais il ne suffit pas que la classe ouvrière combatte, que la révolution menace pour que le prolétariat obtienne une amélioration de son pouvoir d'achat, de ses conditions de travail et de vie et a fortiori d'importants acquis alors même que les accords passés entre les dirigeants syndicaux, les gouvernements, le patronat, l'État sont ambigus. Il faut encore que le capital soit en mesure de faire des concessions, d'accorder des réformes. En d'autres termes, que la production et la réalisation de la plus-value soient suffisantes pour que tout en faisant des concessions à la classe ouvrière, le capital maintienne un taux de profit élevé. Il est évident d'ailleurs que l'augmentation de la productivité du travail rend possible une baisse de la valeur de la force de travail et une augmentation du pouvoir d'achat des ouvriers mesuré en termes de marchandises qu'ils achètent et consomment. En d'autres termes, le taux d'exploitation peut augmenter et pourtant le pouvoir d'achat des travailleurs augmenter aussi.

Il n'y a pas lieu de réviser l'appréciation du programme de transition, « L'agonie du capitalisme et les tâches de la N^e Internationale » : « *Les forces productives ont cessé de croître* ». Il faut seulement apprécier ce que Léon Trotsky explique :

« Le capitalisme impérialiste n'est plus capable de développer les forces productives de l'humanité, et, pour cette raison, il ne peut accorder aux ouvriers ni concessions matérielles ni réformes sociales effectives. Tout cela est juste. Mais tout cela n'est juste qu'à l'échelle d'une époque entière ». (La révolution espagnole - page 446).

Or après la seconde guerre mondiale, sous l'impulsion de l'impérialisme américain, la protection politique de la bureaucratie du Kremlin, de son appareil international, des différents appareils politiques et syndicaux du mouvement ouvrier, l'économie capitaliste s'est réorganisée, un nouveau marché mondial et une nouvelle division du travail se sont constitués, la production et les échanges mondiaux se sont multipliés, la productivité du travail également. Si bien que la masse de la plus-value produite et réalisée a cru considérablement, le taux d'exploitation a augmenté, la valeur de la force de travail a diminué et pourtant, le pouvoir d'achat, les

conditions de travail et d'existence en général des travailleurs des grandes puissances capitalistes ont pu s'améliorer. D'autre part, l'exploitation des peuples semi-coloniaux, malgré la fin de la colonisation directe, par le capitalisme impérialiste a connu un développement extraordinaire, sous toutes les formes possibles et imaginables de l'importation de main d'œuvre à bon marché dans les métropoles impérialistes jusqu'à l'exploitation directe de l'économie de ces pays, ce qui a fourni au capital une masse énorme de plus-value.

Au contraire de ce que les pablistes ont prétendu, le développement même considérable des moyens de production ne correspond pas nécessairement au développement des forces productives de l'humanité. Très rapidement, l'économie permanente d'armement a conditionné le fonctionnement du mode de production capitaliste. Elle est devenue son indispensable volant d'entraînement. Un gigantesque parasitisme a été conjugué à un fantastique endettement. Mais il faut constater objectivement que, pendant plusieurs décennies, ce type de fonctionnement a permis la production et la réalisation de la plus-value en quantité suffisante à une nouvelle accumulation de capital réel. En même temps, ce type de fonctionnement a provoqué la formation d'une masse énorme de capital fictif. C'est sur cette base que la bourgeoisie a été en mesure de faire d'importantes concessions, d'inégales importances, aux prolétariats des principaux pays capitalistes.

C'en est fini de ces possibilités

En conséquence de ce type de fonctionnement, dès la fin des années 60 le dollar s'est affaibli. Nixon était contraint le 15 août 1971 de décider que les banques centrales des autres pays ne pourraient plus demander à la banque centrale des U.S.A. le remboursement en or des dollars qu'elles possédaient. En 1974, une crise économique récurrente commençait. L'économie d'armement et une inflation de crédit gigantesque, à l'échelle du monde, ont néanmoins impulsé une relance de l'ensemble de l'économie capitaliste. Dès ces années, dans certains pays capitalistes, l'Angleterre par exemple, le pouvoir d'achat et de nombreux acquis, arrachés après guerre par la classe ouvrière ont été remis en cause. A la fin des années 70, le cours du dollar s'est effondré.

Pour remédier à la crise du dollar, Carter a engagé la politique des hauts taux d'intérêts et de restriction de crédits. En 1980 la crise économique rebondissait. La conjonction de la politique monétaire de l'impérialisme américain et de la crise économique ont frappé le plus durement les pays semi-coloniaux qui subissent l'exploitation impérialiste. Ces pays ont été réduits à la faillite économique et financière. Ils ont subi un véritable pillage de leurs ressources déjà limitées. La population laborieuse des pays soumis au pillage impérialiste a, la première, subi brutalement les conséquences de l'impasse du régime capitaliste. Des dizaines de millions de travailleurs de ces pays ont été réduits à la misère, à la famine et même à la mort. Il s'en est suivi une situation de désagrégation sociale plus ou moins avancée.

L'impérialisme américain pour surmonter la crise économique a lancé un nouveau et gigantesque programme d'armement que Reagan a repris de Carter en l'amplifiant. Pour financer le déficit énorme du budget américain qui en résulte, le gouvernement US a recouru à des emprunts massifs. Par les hauts taux d'intérêts, l'impérialisme US draine vers les U.S.A. les capitaux disponibles sur le marché international des capitaux. A ces conditions, une reprise économique s'est développée à partir de 1983 aux U.S.A. qui a contribué à soutenir le marché mondial et à une certaine reprise des échanges internationaux. L'économie japonaise a suivi avec un certain écart la reprise aux U.S.A. Mais dans les pays capitalistes d'Europe, la reprise a été beaucoup plus limitée. Quant à la situation économique et financière des pays semi-coloniaux, elle est toujours aussi tragique. Les diktats du F.M.I. auxquels se soumettent les gouvernements de ces pays pour obtenir de nouveaux crédits, ou une réorganisation de leur dette, à des taux d'intérêts prohibitifs pour éviter ou surmonter la faillite financière, continuent et aggravent le pillage. Les plans d'austérité qu'ils imposent sont directement dressés contre la population laborieuse et approfondissent la désagrégation sociale. Les palliatifs pour impulser l'économie capitaliste s'avèrent de moins en moins efficaces. Les « remèdes » ne font finalement qu'aggraver le mal et préparer la catastrophe. Jusqu'à quand cela pourra-t-il durer avant que ne se produise le véritable krach économique et financier ? Y aura-t-il de nouveaux paliers ? Il est impossible de le dire.

En tout cas, d'ores et déjà, de façon générale, la réalisation de la plus-value est devenue difficile. Le taux de profit a chuté de façon importante. La concurrence entre les pays capitalistes dominants et à l'intérieur de chaque pays s'est intensifiée. Pour le capital, c'est devenu un impératif catégorique d'accroître le taux d'exploitation, de réduire drastiquement non seulement la valeur de la force de travail mais le pouvoir d'achat, d'aggraver les conditions de travail en augmentant sa productivité, de détruire les acquis des travailleurs, d'opérer des contre-réformes. Le « reaganisme » et le « tatcherisme » ne sont que l'expression et la systématisation de cette nécessité qui s'impose dans tous les pays capitalistes. Dans les principaux pays capitalistes, il y a une réserve de force de travail de 27 à 29 millions de chômeurs. Non seulement elle ne sera pas résorbée dans les années qui viennent, mais les hypothèses les plus optimistes qui prévoient un développement de la production, intègrent dans leurs prévisions un accroissement de la masse des chômeurs. Cette réserve de force de travail doit peser sur le marché du travail. Aussi bien pour cette raison que parce que le capital estime insupportable le coût de l'indemnisation du chômage, tel qu'il est indemnisé dans un pays comme la France, il lui faut que les chômeurs soient réduits à la portion congrue. Les retraités également. Dans tous les pays capitalistes dominants ce que les « sociologues » appellent « la nouvelle pauvreté » s'étend. Aux U.S.A., il y avait déjà en 1978 24 millions de personnes vivant en dessous de ce qu'il est convenu d'appeler « le seuil de la pauvreté ». En 1984, en pleine reprise, leur nombre aurait atteint 35 millions. Dès lors, il est évident qu'une nouvelle chute de l'économie capitaliste précipiterait encore toute cette attaque généralisée contre la population laborieuse. En perspective se dessine pour la classe ouvrière des pays impérialistes dominants le sort que connaît déjà la population laborieuse des pays semi-coloniaux, pour ne pas parler des pays où l'impérialisme est directement responsable de la mort par la faim de millions d'enfants, de femmes et d'hommes.

La V^e République n'a pu mener à leur terme toutes les contre-réformes engagées contre les conquêtes et acquis de la classe ouvrière. Parmi ces contre-réformes, les plus avancées sont sans doute celles qui visent à la destruction de l'enseignement public bien qu'elles n'aient pas encore non plus été menées à terme. Toutes les positions ouvrières sont menacées : Sécurité Sociale, garantie d'emploi, de qualification, protection sociale, etc, etc ... Pourtant, au moins en ce qui concerne le pouvoir d'achat, les salaires, le capitalisme français a dû et pu faire des concessions à la généralité de la classe ouvrière. Il a dû et pu alors qu'il y avait déjà aux environs d'un million cinq cents mille chômeurs, tolérer un système d'indemnisation des chômeurs permettant à ceux qui en bénéficiaient d'obtenir quelquefois des allocations égales aux salaires qu'ils percevaient précédemment. Mais cette situation a pris fin, définitivement pris fin, à partir de 1981-1982. Depuis, le pouvoir d'achat de toutes les catégories de salariés a diminué

aussi bien celui des fonctionnaires, que celui des travailleurs des entreprises publiques, que celui des grandes entreprises privées, que celui des travailleurs des dizaines de milliers d'entreprises moyennes et petites. Le chômage s'est considérablement accru. Il y a 3 millions de chômeurs environ, 10% de la population considérée comme active. Le 15 novembre 1982, le C.N.P.F. dénonçait la convention sur l'assurance chômage qui avait été renouvelée en 1978. A la suite de l'ordonnance du 16 février 1984, les centrales syndicales (sauf la C.G.T.) et le C.N.P.F. ont signé une nouvelle convention valable deux ans qui a modifié l'assurance chômage. Aux dires de Bergeron lui-même, le montant des prestations servies aux chômeurs a été diminué en moyenne de 14 % pour chacun d'eux, en même temps que le champ d'application et la durée des prestations étaient réduits. Cette nouvelle convention est en principe valable deux ans. Mais le déficit des ASSEDIC atteindrait plusieurs milliards. Le patronat préconise une nouvelle diminution des prestations et de nouvelles restrictions de leur champ d'application, une nouvelle répartition des cotisations. Les régimes complémentaires de retraite sont également menacés de faillite. Il est inutile de reprendre ici l'ensemble des dispositifs mis en place depuis 1981 par le gouvernement de « l'union de la gauche » et le gouvernement qui lui a succédé.

Il faut cependant attirer l'attention sur le programme mis en avant par le R.P.R. et l'U.D.F. au cas où ils reviendraient au pouvoir, programme qui s'appuie sur tout ce que le gouvernement de « l'union de la gauche » et le gouvernement Mitterrand-Fabius-Crépeau ont mis en place, y compris la régionalisation-décentralisation.

L'histoire fait souvent des détours. Il lui arrive d'accorder des sursis. A certains égards, ce fut le cas au cours des trente à trente cinq années d'après la II^e guerre mondiale en ce qui concerne la possibilité des appareils syndicaux de jouer un rôle « réformiste ». Mais cela n'aura été, en définitive, que pour aboutir à une situation où :

« ils ne peuvent pas être plus longtemps réformistes (non seulement) les conditions objectives ne permettant plus de réformes sérieuses et durables »

mais elles imposent la remise en cause de toutes les réformes, tous les acquis, toutes les conquêtes de la classe ouvrière. Les conditions objectives imposent déjà et imposeront de plus en plus une diminution drastique du pouvoir d'achat, une altération dramatique des conditions de travail et d'existence de la population laborieuse jusqu'à mettre en cause l'existence sociale de secteurs entiers de la classe ouvrière.

La résolution du 24^e congrès de l'O.C.I. « néglige » l'essentiel

Le défaut fondamental des résolutions des 24^e congrès de l'O.C.I. et 29^e congrès du P.C.I. qui traitent des problèmes syndicaux, est de prétendre situer la place et le rôle de F.O., de la C.G.T., de la F.E.N., sans établir que, à partir de la lutte de classe du prolétariat, mais aussi parce que les conditions objectives l'ont permis, les centrales syndicales et les syndicats ont pu avoir un rôle « néo-réformiste » jusqu'à environ 1980. Mais depuis c'est fini. En conséquence, tant que les syndicats sont par leurs appareils soumis à la société bourgeoise, liés à son État, à ses gouvernements, ils sont contraints de jouer un rôle réactionnaire, de se faire les instruments d'application d'une politique totalement anti-ouvrière.

La résolution du 24^e congrès tire à boulets rouges contre la direction de la F.E.N., sur sa capitulation après 1960 devant les gouvernements de la V^e République et fait l'apologie de la direction de F.O.. Cette résolution préparait ainsi la tentative de rompre l'unité de la F.E.N. pour construire des syndicats F.O. dans l'enseignement, tentative engagée en 1982-83. On y lit :

« L'unité de la F.E.N., préservée essentiellement par notre politique en 1947, reste un acquis du combat pour une centrale unique et démocratique qui est toujours le mot d'ordre central de notre activité syndicale ».

Il ne s'agit que du coup de chapeau à « l'unité de la F.E.N. ». Immédiatement après le contraire est affirmé :

« Cela dit, comme tout mot d'ordre, un mot d'ordre correct à une étape donnée de la lutte des classes peut, s'il est incorrectement formulé se transformer en son contraire à l'autre étape. Léninistes, nous savons qu'un mot d'ordre n'est valable que pour autant qu'il accroît la confiance et la conscience des masses dans leur propre cause » ...

L'unité de la F.E.N., acquis du combat d'unité, est ainsi partiellement changée en son contraire ».

La résolution du 29^e congrès déclare :

« Pour sauver le syndicalisme ouvrier indépendant dans l'enseignement, nous avons été amenés à transférer une fraction de nos militants à F.O. : mais c'est pour combattre pour préserver le syndicalisme ouvrier des syndicats de la F.E.N. » (sic)

« Notre ligne se résume dans les points suivants :

« L'autonomie a épuisé ses virtualités. Elle est devenue le paravent pour les dirigeants de la F.E.N. de leur volonté de subordonner le syndicat au gouvernement. Les syndicats de la F.E.N. sont des syndicats ouvriers, il faut ouvrir la discussion dans les syndicats de la F.E.N., et au congrès de la F.E.N., sur la nécessité de réintégrer le syndicalisme confédéré ».

En clair, il faut préparer l'éclatement de la F.E.N. car il existe deux confédérations syndicales ouvrières, la C.G.T. et F.O. et, que l'on sache, la perspective d'une unification syndicale dans une centrale unique et démocratique n'est pas ouverte. Les deux appareils, F.O. et C.G.T., y sont tout aussi opposés que l'est celui de la F.E.N.

Loin d'opposer la politique de l'appareil de la F.E.N. à celle de l'appareil de F.O., il faut montrer les circonstances différentes auxquelles ils ont été confrontés, mais aussi leurs limites communes et leurs impératifs communs. Le monopole de la représentation des enseignants n'a laissé à la F.E.N. que l'alternative ou procéder à la mobilisation révolutionnaire des masses contre la politique de démantèlement de l'enseignement public des gouvernements de la V^e République, ou capituler et se faire l'agent, en « négociant », en « discutant », mais en s'adaptant, de l'application des « réformes » successives. Procéder à la mobilisation révolutionnaire des masses signifiait poser la question du gouvernement, du pouvoir, du régime. La direction de la F.E.N., en bon appareil « réformiste » ne pouvait que capituler. Seule la mobilisation révolutionnaire de masses submergeant l'appareil de la F.E.N. pouvait dans ce domaine briser l'offensive de la bourgeoisie. Mais la mobilisation révolutionnaire spontanée

des masses sur les questions générales de l'enseignement peut difficilement se réaliser indépendamment des enseignants eux-mêmes.

L'inexistence de F.O. dans l'enseignement lui a évité d'avoir à capituler mais aussi d'avoir à esquisser le moindre combat. De plus, la direction confédérale ne cache pas qu'elle est pour le « pluralisme » dans l'enseignement, c'est-à-dire pour l'existence d'écoles privées catholiques et patronales, leur financement par l'État. Pourtant, c'est un jalon vers la destruction de l'école publique, de la laïcité de l'école et de l'État auxquelles F.O. se dit attachée.

Par contre, les revendications de salaire, de conditions de travail, de défense des acquis sociaux ont été les catalyseurs de mouvements comme la grève générale des mineurs de mars-avril 1963, de la grève générale de mai-juin 1968. Ce sont les travailleurs qui ont imposé ou réalisé spontanément ces mouvements. La menace d'une explosion révolutionnaire amorcée à partir de ces revendications a depuis été constamment présente. Les appareils F.O. et C.G.T. ont fait « l'unité » pour « négocier » la trahison de la grève de mineurs. La F.E.N. s'est jointe à eux pour « négocier » la trahison de la grève générale de mai-juin 1968. Ultérieurement, la crainte de nouvelles explosions révolutionnaires, se réalisant spontanément à partir des mêmes problèmes, a permis aux appareils et notamment à F.O. de pratiquer « la politique contractuelle ».

Mais désormais, il n'y a plus rien à « négocier », ou comme le dit Bergeron : « *il n'y a plus de grain à moudre* ». Dès lors, comment se comporte la direction de F.O. ? Elle brade le pouvoir d'achat, les acquis, les conquêtes, les réformes antérieures. Dès juillet 1991, aux côtés des autres directions syndicales : accord avec le C.N.P.F. commençant à mettre à mal la protection sociale de l'emploi dont une grande partie remonte à 1936, mise à mal de l'assurance chômage en février 1984. La direction de F.O. a été la cheville ouvrière de l'accord concocté avec le C.N.P.F. sur la « flexibilité » de l'emploi conclu en décembre 1984. Elle n'a pu le ratifier en raison de la montée de la protestation ouvrière que ses militants ont traduit à l'intérieur de la centrale. La direction n'a pas pour autant renoncé. Elle s'efforce à chaque instant de renouer les contacts avec le C.N.P.F. et de relancer les « négociations ». Les fédérations et syndicats F.O. sont signataires de multiples accords liquidant des dizaines de milliers d'emplois dans la sidérurgie, les chantiers navals, Creusot-Loire, l'automobile, etc... La direction confédérale a signé un accord - qui étend le travail temporaire. Elle est en principe pour les C.F.R. A nouveau l'assurance chômage est remise en cause par le C.N.P.F. Demain, ce sera le tour des régimes de retraite complémentaire. F.O., comme la F.E.N., est devant le dilemme : ou mobilisation révolutionnaire des masses qui met en cause le gouvernement, le pouvoir, le régime, Ou capituler et se faire l'agent direct de la politique gouvernementale et patronale. L'appareil « réformiste » s'est déjà engagé sur la voie de la capitulation et c'est normal.

Il est inutile de s'appesantir sur la politique de l'appareil stalinien de la C.G.T. C'est d'une autre façon qu'en général au moins à l'étape actuelle, elle permet que s'applique la politique du gouvernement et du patronat, principalement par la division et la bouzille.

Le dilemme posé par Léon Trotsky est totalement d'actualité :

« Les syndicats de notre époque peuvent ou bien servir comme instruments secondaires du capitalisme impérialiste, pour subordonner et discipliner les travailleurs et empêcher la révolution ou bien au contraire devenir les instruments du mouvement révolutionnaire du prolétariat ».

Mis à part dans la C.G.T. contrôlée par l'appareil stalinien, depuis la fin de la 2e guerre mondiale une certaine coexistence s'est instaurée dans les syndicats entre les appareils syndicaux et les militants du P.C.I. Dans cette situation, les appareils syndicaux « réformistes » de F.O. et de la F.E.N. ont toléré la présence des révolutionnaires par ailleurs très minoritaires. Le droit de tendance aujourd'hui décrié par la direction du P.C.I. a facilité l'expression des trotskystes au sein de la F.E.N. Au dernier congrès confédéral de F.O. Bergeron a expliqué : « *Il y a quelques années il y avait dans F.O. un courant « révolutionnaire » qui représentait environ 15% des mandats. Depuis il s'est rallié à la majorité confédérale* ». Les appareils avaient tout intérêt à se montrer « tolérants » vis-à-vis des « révolutionnaires » et à se donner aussi une image démocratique. Cela ne leur posait pas de problème dans la mesure où ils pouvaient attribuer les résultats de la lutte de classe du prolétariat à leurs « négociations » avec le gouvernement et le patronat.

Une orientation syndicale révolutionnaire

Pour l'appareil de la F.E.N., la marge de manœuvre s'est rétrécie jusqu'à devenir nulle beaucoup plus tôt que pour les autres appareils des centrales syndicales. Cela tient à ce que dès l'avènement de la V^e République ses gouvernements ont entrepris le démantèlement de l'école publique. La résolution du 24^e congrès de l'O.C.I. écrit, à propos de l'intervention dans la F.E.N. et ses syndicats :

« Il était parfaitement correct de faire un accord avec les dirigeants syndicalistes-révolutionnaires, les faits l'ont prouvé, mais les illusions sur la réalité que couvrait le langage lutte de classe, les positions lutte de classe étant essentiellement gagnées par l'action des trotskystes, a conduit à une adaptation au syndicalisme révolutionnaire qui na pas d'autre contenu que celui d'une opposition de sa majesté aux appareils.

Là est la racine de nos oscillations dans le travail enseignant. Il faut poser comme un principe absolu de notre activité syndicale que nous ne sommes pas des « syndicalistes révolutionnaires » mais des militants communistes travaillant dans les syndicats. Nous ne construisons ni une « opposition » syndicale ni une « tendance » syndicale, mais un courant syndical.

La conception « d'opposition » et de tendance conduit dans le mouvement syndical au passage sur les positions du « parti syndicaliste » qui sont celles du syndicalisme révolutionnaire. Il s'agit des rapports entre syndicats et partis et du contenu de l'indépendance des syndicats par rapport aux États, partis et gouvernements. Il s'agit là du combat contre les déviations trade-unionistes que nous avons analysées précédemment ».

L'affirmation « *les déviations trade-unionistes que nous avons analysées précédemment* » est une affirmation gratuite. De ce point de vue la résolution n'analyse rien. Tout est réduit à la mise en cause d'une « tendance syndicale » à laquelle il faudrait substituer « un courant syndical ». Mais qu'en est-il du contenu politique ? Ce n'est pas une question de forme mais de ligne politique dont il s'agit. De la ligne politique suivie et à suivre rien n'est dit.

Ecrire « nous ne sommes pas des syndicalistes révolutionnaires mais des militants communistes travaillant dans les syndicats » est une affirmation de principe en elle-même parfaitement juste. Mais par quelle orientation se concrétise cette affirmation ? La résolution donne des exemples :

« Il est nécessaire et possible aujourd'hui d'avancer partout sur la ligne du courant syndical telle qu'elle a été réalisée dans le XVIII^e arrondissement et à Lyon (voir document annexe II). Dans la section académique de Lyon du S.N.E.S., l'assemblée d'un S1 (21 syndiqués) a appelé les enseignants de toutes tendances à constituer une liste d'unité contre la tactique des journées d'action, pour la grève générale jusqu'à satisfaction, pour la défense du syndicat qui a recueilli 180 signatures en deux jours, de militants et syndiqués de toutes tendances ».

N'en déplaise au rédacteur de cette résolution, il s'agit d'une orientation typiquement « syndicaliste révolutionnaire ». Faire se prononcer les syndiqués de toutes tendances pour la grève générale peut être juste. Mais que veut dire « jusqu'à satisfaction » ? « Satisfaction » à quelles revendications ? Faire se prononcer largement pour la défense du syndicat peut être juste. Mais qu'est-ce que cela signifie concrètement ? Quant au texte du XVIII^e arrondissement de Paris, il ne correspond pas non plus aux réponses que doivent formuler les « communistes » à l'intérieur comme à l'extérieur des syndicats. Affirmer « nous ne laisserons pas fermer une seule classe » c'est faire preuve d'une louable volonté. Mais encore ? GUY GEORGES « justifie » le refus de la direction du SNI-PEGC d'appeler à « un arrêt de travail jusqu'à satisfaction » par « l'absence de perspective politique » et le « contexte de division ». Rétorquer « un appel à la grève générale jusqu'à satisfaction » n'aurait-il pas été un point d'appui pour aider à surmonter « le contexte de division » et à ouvrir « une perspective » n'est pas suffisant. Quelle perspective faut-il ouvrir ? Surtout que l'on ajoute « M. Beullac n'a pas cédé, la nécessité de la grève générale reste posée ». Si « la responsabilité syndicale » est de « faire céder et de vaincre Beullac », il faut dire clairement qu'il s'agit de vaincre le gouvernement, que pour obtenir satisfaction aux revendications qui sont sous-entendues cela pose la question du gouvernement, du pouvoir. Il faut donc exprimer clairement quelle perspective gouvernementale la F.E.N. doit ouvrir et comment elle peut agir pour qu'elle soit atteinte.

On ne peut définir une tactique syndicale, des formes de regroupement dans les syndicats qu'à partir d'un axe politique stratégique. Au stade actuel la défense de l'enseignement public, de la laïcité ne peut être organisée et se développer que sur l'orientation de la rupture avec la bourgeoisie, qu'en posant dans et pour le développement du combat, la question du pouvoir et du G.O.P. Depuis 1960 et de façon immédiate, la F.E.N. et les syndicats qui y appartiennent sont confrontés à ce problème. Les « communistes » à l'extérieur comme à l'intérieur de la F.E.N. et de ses syndicats doivent combattre sur cet axe stratégique. C'est ce qui doit les guider. Par la fonction sociale qu'elle remplit, la corporation des enseignants a un impact, ou peut avoir un impact, déterminant sur la classe ouvrière et le développement de la lutte de classe en France : parce qu'elle a gardé son unité, la F.E.N. peut et doit avoir un rôle déterminant dans le combat pour le F.U.O. Encore faut-il qu'elle assume ses responsabilités.

Pour défendre l'enseignement public et les enseignants, la direction de la F.E.N. ne peut suivre qu'une voie : combattre pour le Front Unique des centrales syndicales, le Front Unique des partis ouvriers dans la perspective du G.O.P. Un appel à la grève générale des enseignants lancé par la F.E.N., ou par un des syndicats qui la composent doit être un jalon, doit s'inscrire dans cette politique et lui servir d'appui. Aux dirigeants du S.N.I.-P.E.G.C., à ceux de la F.E.N., il fallait répondre explicitement il ne tient qu'à vous d'appeler à la grève générale et en s'appuyant sur elle d'appeler à l'unité des centrales ouvrières, des partis ouvriers pour en finir avec BEULLAC et porter au pouvoir un gouvernement de ces partis.

Naturellement, cela ne signifie pas que toute lutte des enseignants doit avoir comme objectif le G.O.P., qu'il ne soit pas possible et nécessaire d'imposer des reculs partiels au gouvernement, des reculs locaux à l'administration représentante du gouvernement. Cela ne signifie pas que la réalisation du F.U.O., de l'accord pour combattre pour le G.O.P. est un préalable pour engager la lutte, voire la grève générale. Ce serait une caricature stérilisante. Mais d'une part dans l'enseignement les problèmes sont tellement avancés que la confrontation globale avec les gouvernements de la bourgeoisie, la nécessité d'un autre gouvernement, d'un autre régime, surgit très rapidement et que les enseignants en sont conscients. D'autre part, le mode de fonctionnement de la F.E.N. et de ses syndicats permet de poser ces problèmes dans toute leur dimension, à l'échelle nationales et de formuler les réponses à leur apporter. C'est l'avantage du droit de tendance. Faut-il y renoncer ? Courant, tendance ? Ce qu'il s'agit de savoir c'est quelle ligne, quelle orientation, quel contenu politique ? Il faut user du droit de tendance pour se définir pleinement dans le syndicat, à partir des questions syndicales, des revendications en montrant leur débouché politique. Nous ne négocions avec personne notre ligne. S'y associe qui veut. Et bien sûr, nous sommes pour que l'association soit la plus large possible. Nous pouvons par contre faire des accords limités dans des situations déterminées, sur des problèmes déterminés qui s'inscrivent dans notre orientation sans être toute notre orientation. Nous pouvons et devons prendre l'initiative de textes répondant à un moment, à une situation précise qui soit soumis largement à signatures. Mais cela ne remplace pas la définition d'ensemble, la diffusion de notre orientation dans la F.E.N. et de l'association sur cette orientation. Il va de soi que notre orientation doit être formulée concrètement, en fonction de la situation concrète à chaque moment donné et non une fois pour toute et de façon idéologique. C'est d'ailleurs une application du programme d'action.

Pas de politique dans les syndicats

La résolution du 24^e congrès de l'O.C.I. est singulièrement limitative quant à l'intervention des militants du P.C.I. dans les syndicats. Elle explique :

« La pire des illusions qui nous désarmerait serait de penser que dans le moment présent, l'action syndicale peut, pour les raisons développées précédemment, arracher de véritables et substantielles revendications. Diriger le syndicat, c'est accomplir toutes les tâches syndicales en associant tous les militants, tous les syndiqués, à quelque organisation politique qu'ils appartiennent (ou qu'ils suivent). C'est faire du syndicat et sa gestion l'affaire commune de tous. C'est lutter pour être délégué du personnel, pour être élu du comité d'entreprise. C'est considérer comme une nécessité d'informer les travailleurs, de rendre compte des responsabilités ou des mandats que nous détenons.

Ne pas comprendre la situation, ne pas combattre politiquement dans l'entreprise où nous occupons des fonctions syndicales, c'est se placer dans la situation où :

1°) nous sommes amenés à trade-unioniser la politique de l'O.C.I.

2°) nous sommes amenés à confondre le syndicat et l'O.C.I. ;

3°) comme conséquence, nous créons des obstacles tant au développement du syndicat qu'au développement de l'O.C.I. »

Ici, il semble implicitement reconnu que les directions syndicales ont épuisé leurs possibilités « néo-réformistes » mais pour en tirer quelles conclusions ! Une gestion de père de famille des syndicats ... Quant à l'intervention politique, la façon dont ces paragraphes sont écrits l'indique : il n'en est pas question à l'intérieur des syndicats, elle doit être réalisée à « l'intérieur de l'entreprise », implicitement, pas à l'intérieur des syndicats. Intervenir politiquement à l'intérieur des syndicats serait nécessairement « trade-unioniste » ! Surprenant ... a priori.

En réalité, il s'agit d'une vulgaire adaptation aux exigences de l'appareil confédéral de F.O., qui lui, pratique une politique, celle de la défense de la société bourgeoise, du régime capitaliste en crise. A l'intérieur de F.O., il ne faut surtout pas soulever les problèmes auxquels la classe ouvrière est confrontée pour défendre ses acquis économiques et sociaux, donc dans le combat syndical, car y répondre met en cause le régime capitaliste et fait surgir la question du pouvoir. La simple défense des acquis exige que « l'action syndicale » s'inscrive dans l'action politique de la classe ouvrière contre le capital, son État, ses gouvernements, pour un gouvernement ouvrier. La résolution du 24° congrès de l'O.C.I. réduit l'intervention des trotskystes dans les syndicats (dans F.O.) à une bonne gestion du syndicat. Mais même cela n'est pas vrai. Bien gérer un syndicat exige une orientation politique qui se matérialise à chaque moment.

Il y a loin de cette résolution à ce que Trotsky faisait dire à Bardin au Comité National de la C.G.T. des 18 et 19 mars 1935 (il s'agissait encore de la C.G.T. « réformiste », non unifiée, que L. Jouhaux dirigeait) :

*« Comme propagandiste de notre organisation syndicale, je crois exprimer l'idée de beaucoup de militants en demandant que le plan de rénovation économique soit dénommé le **Plan des mesures transitoires du capitalisme au socialisme** ».*

Après avoir analysé le contenu et les mots d'ordre d'un tel plan, Trotsky affirmait :

« Il faut le dire carrément : seul un gouvernement révolutionnaire, celui des ouvriers et des paysans prêt à la lutte implacable contre tous les exploités, peut appliquer le Plan, le compléter, le développer et le dépasser dans la voie du socialisme. Cela signifie pour le prolétariat : conquérir le pouvoir ». (Le mouvement communiste en France).

La fonction de la résolution du 24° congrès de l'O.C.I. est d'aligner le « travail syndical » de l'O.C.I. sur « l'apolitisme » de l'appareil F.O. Il y a déjà des années que sous la responsabilité de Lambert et de certains « anarcho-syndicalistes » les militants de l'O.C.I. ont renoncé à exprimer une politique indépendante de classe. Bergeron s'est plu à souligner au dernier congrès confédéral le vote quasi unanime du rapport moral et des résolutions. Certaines de celles-ci, notamment celle sur la situation internationale, celle sur les immigrés sont totalement réactionnaires et impérialistes. Dans F.O., ce n'est pas seulement le droit de tendance qui a été mis délibérément au rancart, mais même l'expression d'un « courant circonstanciel ».

La condamnation du droit de tendance, tel qu'il existe à la F.E.N. semble avoir été formulée pour justifier la renonciation à toute expression propre dans F.O. Elle préparait consciemment ou non la tentative de faire éclater la F.E.N. et ses syndicats et le ralliement des enseignants de l'O.C.I. à F.O. où même l'expression d'un « courant » a été abandonnée.

Le contenu politique de notre orientation au moment présent

Désormais en France, comme dans tous les pays capitalistes impérialistes, s'applique pleinement ce que Léon Trotsky écrivait des syndicats à l'époque impérialiste. De plus en plus il va être vérifiable que :

« impossibles sont les syndicats réformistes indépendants ou semi-indépendants. Tout à fait possibles sont les syndicats révolutionnaires qui non seulement ne sont pas des soutiens de la police impérialiste mais qui se fixent comme tâche de renverser directement le système capitaliste ».

C'est de là dont il faut partir pour déterminer une ou des tactiques syndicales. Mais il ne faut surtout pas oublier ce que Trotsky écrivait également :

« De ce qui précède, il découle clairement qu'en dépit de la dégénérescence continue des syndicats et leur intégration progressive dans l'État impérialiste, le travail au sein des syndicats non seulement n'a rien perdu de son importance, mais reste comme auparavant et devient dans un certain sens même révolutionnaire. L'enjeu de ce travail reste essentiellement la lutte pour influencer la classe ouvrière. Chaque organisation, chaque parti, chaque fraction qui se permet une position ultimatisée à l'égard des syndicats, c'est-à-dire tourne le dos à la classe ouvrière, simplement parce que ses organisations ne lui plaisent pas, est condamné à périr. Et il faut dire qu'elle mérite son sort. »

Pendant trois ans le P.S. et le P.C.F. ont été au pouvoir au sein du gouvernement de « l'union de la gauche ». Ensemble ils ont gouverné contre les intérêts de la classe ouvrière et pour défendre la bourgeoisie en crise. Depuis plus d'un an, le P.S. a l'essentiel des responsabilités gouvernementales. Il poursuit et aggrave la politique du gouvernement de « l'union de la gauche ». Miterrand que les masses populaires ont élu président de la République prépare ouvertement le retour au pouvoir après mars 1986 des partis bourgeois. La majorité de députés P.S.-P.C.F. a couvert la politique du gouvernement de « l'union de la gauche ». La majorité P.S. couvre le gouvernement Miterrand-Fabius-Crépeau. Les députés et dirigeants du P.S. n'ont dans l'immédiat qu'un objectif : limiter les dégâts. Pour le reste ils s'interrogent sur la meilleure combinaison en ce qui concerne le P.S. après les élections de mars 1986. Les dirigeants du P.C.F. pratiquent une politique qui ferme toute perspective politique à la classe ouvrière, de division systématique, de bouzille de la capacité de résistance de la classe ouvrière, politique qui prépare ouvertement le retour au pouvoir des partis bourgeois. Malgré toutes les trahisons des directions syndicales, dans la mesure où elles n'ont pas assumé et n'assument pas directement les responsabilités gouvernementales que les syndicats comme organisations sont et vivent directement sur le lieu de l'exploitation, les travailleurs se tournent vers les organisations syndicales sans pour autant les rejoindre.

Mais aussi bien la situation objective que son expérience propre indiquent au prolétariat qu'aucun grand problème auquel il est confronté ne peut être résolu en dehors de la lutte politique et d'une solution ouvrière à la question du gouvernement. Encore au moment actuel, le fait qu'il existe toujours une majorité P.S.-P.C.F. à l'Assemblée Nationale peut être un point d'appui dans le combat pour le Front Unique et la mobilisation des masses. Un autre gouvernement reste immédiatement possible qui applique une politique conforme aux intérêts des travailleurs. Mais un tel gouvernement ne peut surgir que par l'intervention directe et massive des travailleurs imposant leur volonté aux députés P.S.-P.C.F. qu'ils ont élus. Pour l'imposer, manifestation à un million et plus à l'Assemblée Nationale. Tout ce qui va dans ce sens est positif. Grèves et manifestations à l'Assemblée Nationale d'entreprises, de corporations entières, cristallisées à partir des revendications des travailleurs pour que les députés du P.S. et du P.C.F. décident de satisfaire celles-ci. Grève générale et manifestation tous ensemble, des travailleurs de toutes les corporations à l'Assemblée Nationale pour que les députés P.S.-P.C.F. décident l'Assemblée Nationale est souveraine, le gouvernement émane d'elle et répond devant elle, un nouveau gouvernement est constitué qui pratique la politique conforme aux intérêts des travailleurs.

A l'extérieur comme à l'intérieur des organisations syndicales, la responsabilité de celles-ci pour la réalisation de cette orientation qui implique bien entendu le F.U.O. doit être notre axe d'intervention. C'est au moment actuel la concrétisation de la ligne du G.O.P.. L'importance et l'urgence de l'application de cette orientation doivent être soulignées en montrant et en utilisant le programme que les partis bourgeois mettent en avant qui explicite ce que signifierait leur retour au pouvoir en mars 1986, retour au pouvoir inévitable si le prolétariat par son intervention selon ses propres méthodes et moyens ne modifiait pas la situation politique.

Il est facile et simple de répondre aux soi-disants "trotskystes" qui opposeraient à cette orientation dans les syndicats la nécessité de leur « indépendance » par rapport aux gouvernements, à l'État et aux partis, au nom des intérêts de la classe ouvrière : l'indépendance des syndicats s'affirme dans leur capacité à défendre les intérêts matériels et moraux de la classe ouvrière contre le capital. N'est-il pas fondamentalement contraire aux intérêts de la classe ouvrière de laisser se poursuivre la politique actuelle et de laisser revenir au pouvoir les partis de la bourgeoisie ? Les syndicats ne peuvent être « neutres » politiquement. Nous réclavons la démocratie syndicale pour développer notre opinion. Notre opinion est que « *le programme transitoire adopté par le dernier congrès de la IV^e Internationale (la conférence de fondation de 1938) est non seulement le programme d'activité des partis mais, dans ses lignes essentielles également le programme de l'activité syndicale* ».

Voilà ce qu'il nous faut appliquer correctement et concrètement. Sur cette orientation fondamentale notre intervention doit nécessairement tenir compte des particularités des organisations syndicales, de nos forces.

Tactiques syndicales différenciées

Dans la F.E.N., comme condition de l'unité, le droit de tendance a été maintenu. Chaque tendance est impulsée par des forces politiques et il ne peut en être autrement réformistes, stalinien, coalition pablistes et syndicalistes-révolutionnaires. Nous devons user du droit de tendance pour exprimer nationalement notre orientation en termes syndicaux. Au moment actuel, en tant que courant ou tendance, comme on l'entendra, il importe de souligner la responsabilité politique de la F.E.N., le rôle qui lui appartient de jouer pour une politique de l'enseignement conforme aux intérêts et aux besoins de la population laborieuse laquelle exige un autre gouvernement que rend immédiatement possible la majorité P.S.-P.C.F. à l'Assemblée Nationale, pour la manifestation à l'Assemblée Nationale, le F.U.O. En déclarant qu'il ne fallait pas mettre en cause le gouvernement actuel pour ne pas favoriser le retour au pouvoir de « la droite », Pommatau a posé les problèmes sur le terrain politique. Il faut lui répondre politiquement.

Nous sommes prêts à discuter notre politique avec des militants, des groupes à l'intérieur de la F.E.N. et de ses syndicats. Nous le proposons. Si l'accord se réalise, nous sommes pour publier des textes en commun, pour présenter des listes communes aux diverses instances. Nous faisons tout pour convaincre. Nous ne négocions pas notre ligne. Il s'agit de réaliser des accords qui engagent au même titre les uns et les autres et qu'il faut respecter. En aucun cas nous ne subordonnons notre orientation au vote d'une « tendance » qui de ce fait deviendrait une instance pouvant décider de la politique des trotskystes. Nous ne demandons pas non plus à quiconque de se soumettre à un vote de « tendance ». La revue syndicale à l'intérieur de la F.E.N. doit se situer sur la ligne définie. Cette revue n'est pas une tribune libre, elle comporte une tribune libre.

Nous ne pouvons avoir la même tactique dans F.O. Nous n'en avons pas les moyens et notre intervention est forcément ponctuelle. Elle n'a pas et ne peut avoir pour l'instant la dimension nationale et la continuité de l'intervention d'un courant ou d'une tendance. Lambert, aidé par des « anarcho-syndicalistes », a saboté la possibilité de l'existence d'un courant ou d'une tendance. Cependant, au moment actuel, notre ligne d'intervention est la même que dans les autres organisations syndicales. Pouvons-nous laisser se poursuivre la politique menée par le gouvernement actuel qui conduit au retour au pouvoir des partis du capital le R.P.R. et l'U.D.F. ? Pouvons-nous laisser revenir au pouvoir ces partis qui veulent établir le corporatisme ? La défense des intérêts matériels et moraux de la classe ouvrière n'exige-t-elle pas : grève générale et manifestation à l'Assemblée Nationale d'entreprises, de corporations entières ; grève générale et manifestation de toutes les corporations à l'Assemblée Nationale pour un autre gouvernement que rend possible la majorité P.S.-P.C.F., pour une autre politique. Il faut réaliser le F.U. des organisations syndicales en vue d'atteindre ces objectifs. Cette ligne implique la dénonciation des « accords salariaux », des « accords » impliquant les licenciements, les « C.F.R. », des « accords » étendant le travail précaire à contrat à durée déterminée, des « accords » accroissant la participation financière des salariés à l'ASSEDIC, la réduction des prestations chômage, etc ... Les possibilités d'intervention en des instances nationales ou inter-professionnelles de F.O. existent et il faut les utiliser. Mais elles sont rares. Plus généralement, il nous sera possible d'intervenir dans des instances d'entreprises ou de corporations et nous devons partir de la façon dont les travailleurs de ces entreprises, de ces corporations sont touchés et peuvent réagir, réaliser le F.U.O., engager le combat qui s'inscrit sur la ligne déjà définie.

A la C.G.T., il n'est évidemment pas question de courants de tendance. Ils y sont formellement interdits. Plus encore qu'à F.O. notre intervention ne peut être que ponctuelle et à partir d'une entreprise, d'un secteur, d'une corporation donnée, très rarement au niveau d'instances nationales ou régionales inter-professionnelles. Par contre, elle peut être beaucoup plus directement politique. A la C.G.T., il faut évidemment combattre sur la même ligne mais en condamnant la politique de division et de bouzille et en y opposant celle du F.U.O. qui peut seule amener à imposer un gouvernement ouvrier.

Bien sûr, l'orientation que nous développons inclut la condamnation des organismes de participation, des lois Auroux, de la régionalisation-décentralisation. Mais il ne suffit pas de les condamner, il faut les boycotter.

Dans toute notre activité syndicale nous ne pouvons oublier et que la division syndicale et que la majorité de la classe ouvrière française tout en ayant recours aux syndicats n'est pas syndiquée. La responsabilité en incombe à la politique des appareils. Toujours et encore il s'agit de la mobilisation et de l'action comme classe de la classe ouvrière. A l'intérieur comme à l'extérieur des syndicats pour l'unité, la mobilisation, la représentation et l'action des masses nous mettons en avant les conférences ouvrières et démocratiques, éventuellement des comités de grève.

Rien de ce qui précède ne dispense de l'accomplissement du travail prosaïque quotidien du militant syndical mais au contraire l'implique.

L'alternative à brève échéance

Très rapidement la situation politique actuelle va se modifier ou l'irruption des masses sur la scène politique transforme la situation pré-révolutionnaire en situation révolutionnaire, ou à la suite des élections de mars 1986 il y aura un reflux politique de la classe ouvrière. Dans le premier cas s'appliquera pleinement ce que le programme de transition « l'agonie du capitalisme et les tâches de la IV^e Internationale » explique :

« En même temps, la IV^e Internationale rejette et condamne résolument tout fétichisme syndical, également propre aux trade-unionistes et aux syndicalistes :

a) Les syndicats n'ont pas et, vu leurs tâches, leur composition et le caractère de leur recrutement, ne peuvent avoir de programme révolutionnaire achevé ; c'est pourquoi ils ne peuvent remplacer le parti. L'édification de partis révolutionnaires nationaux, sections de la IV^e Internationale, est la tâche centrale de l'époque de transition.

b) Les syndicats, même les plus puissants, n'embrassent pas plus de 20 à 25 % de la classe ouvrière et, d'ailleurs, ses couches les plus qualifiées et les mieux payées. La majorité la plus opprimée de la classe ouvrière n'est entraînée dans la lutte qu'épisodiquement, dans les périodes d'essor exceptionnel du mouvement ouvrier. A ces moments-là, il est nécessaire de créer des organisations ad hoc, qui embrassent toute la masse en lutte les COMITES DE GREVE, les COMITES D'USINES, et enfin, les SOVIETS.

c) En tant qu'organisation des couches supérieures du prolétariat, les syndicats, comme en témoigne toute l'expérience historique, y compris l'expérience toute fraîche des syndicats anarcho-syndicalistes d'Espagne, développent de puissantes tendances à la conciliation avec le régime démocratique bourgeois. Dans les périodes de luttes de classes aiguës, les appareils dirigeants des syndicats s'efforcent de se rendre maîtres du mouvement des masses pour le neutraliser. Cela se produit déjà lors de simples grèves, surtout lors des grèves de masse avec occupation des usines, qui ébranlent les principes de la propriété bourgeoise. En temps de guerre ou de révolution, quand la situation de la bourgeoisie devient particulièrement difficile, les dirigeants syndicaux deviennent ordinairement des ministres bourgeois. »

A ce propos, il convient de mettre en garde les militants contre l'illusion de la reconquête pacifique des organisations syndicales par les travailleurs. Les appareils bureaucratiques qui contrôlent les syndicats ne renonceront pas et ne se volatiliseront pas subitement parce qu'une situation révolutionnaire se sera ouverte, que la révolution prolétarienne sera engagée. Ils joueront à plein leur rôle contre-révolutionnaire dans les circonstances concrètes d'alors y compris à l'intérieur des soviets. C'est dans le processus même du développement de la révolution prolétarienne que les syndicats peuvent être redressés. En fait, il s'agira d'une véritable reconstruction où les appareils contre-révolutionnaires seront brisés et éliminés, l'unité et la démocratie syndicales seront instaurées en même temps que la démocratie ouvrière deviendra le mode de fonctionnement du nouvel État, l'État ouvrier.

Plus les semaines et les mois passent et passeront, plus devient et deviendra probable la seconde hypothèse. La session parlementaire d'automne est la dernière de la législature. A la fin de cette session disparaîtra le point d'appui politique que peut constituer pour les masses la majorité de députés P.S.-P.C.F. à l'Assemblée Nationale. Toute la vie politique se centralisera autour des élections de mars 1986. Bien sûr de grandes luttes de classe ne sont pas à exclure en principe en pleine période électorale. Elles sont néanmoins peu probables. En principe aussi, nous sommes pour que les centrales et organisations syndicales appellent à voter contre les partis bourgeois afin qu'ils ne reviennent pas au pouvoir. Pourtant, une campagne sur ce thème n'aurait que peu d'écho à l'intérieur des syndicats après cinq ans de majorité P.S.-P.C.F. à l'Assemblée Nationale pendant lesquels elle a couvert la politique du gouvernement de « l'union de la gauche » et ensuite celle du gouvernement Mitterrand-Fabius-Crépeau. La défaite électorale du P.S. et du P.C.F. ne fait pas de doute, pas plus que le retour au pouvoir des partis bourgeois. Une situation politique nouvelle s'ouvrira. Au moins pour un temps aucun mot d'ordre concret ne pourra être formulé qui ouvre une perspective à court terme de gouvernement ouvrier. La classe ouvrière sera sur la défensive. L'offensive bourgeoise redoublera. Tirant avantage des mesures que le gouvernement de « l'union de la gauche » et celui qui lui a succédé ont prises, notamment des lois Auroux, de la régionalisation-décentralisation, la bourgeoisie reprendra inéluctablement ses tentatives de dislocation et d'intégration des syndicats à l'État, "de fusion (de ceux-ci) avec le pouvoir d'État". Là aussi il ne faut pas nourrir d'illusions et s'en nourrir la tendance des appareils de la F.E.N., de F.O., avec l'aide et la participation de celui de la C.G.T. sera de se coucher. L'éclatement de la F.E.N. sera plus que jamais à l'ordre du jour.

Poussée par la nécessité objective, la crise fondamentale du mode de production capitaliste, la bourgeoisie tentera de réaliser ce que De Gaulle n'a pu réaliser. Au moins des fractions entières du P.S., peut-être certaines fractions de l'appareil du P.C.F., des fractions entières des appareils syndicaux s'engageront sur cette voie. Mais la classe ouvrière en recul ne sera pas pour autant écrasée. Il est impossible qu'à l'intérieur des syndicats il n'y ait pas conflits, affrontements entre ceux qui accepteront des diktats de la bourgeoisie et les militants qui ne les accepteront pas. On ne peut exclure que certains éléments des appareils résistent et combattent. A cette résistance, à ces conflits, à ces affrontements, nous devons participer.

Plus haut, il est souligné:

« On ne peut définir une tactique syndicale, des formes de regroupement dans les syndicats qu'à partir d'un axe stratégique... au stade actuel ... la rupture avec la bourgeoisie qu'en posant dans et pour le développement du combat, la question du pouvoir et du G.O.P. ».

Il serait erroné d'en tirer la conclusion que sans tenir compte de la situation politique du moment on peut mettre en avant, à chaque instant, comme objectif pratique immédiat le pouvoir, le G.O.P. Il s'agit d'une ligne stratégique mais cela ne signifie pas qu'à tout moment on en est au point où il est possible de résoudre et même de formuler concrètement la question du pouvoir, du gouvernement. Or, l'intervention à l'intérieur des syndicats se doit d'être concrète et porter sur ce qu'il est possible d'engager comme combat. Dans l'hypothèse du retour au pouvoir des partis bourgeois en mars 1986 dans l'immédiat et pour un temps indéterminé, ce ne sera plus un objectif et un mot d'ordre gouvernemental qui seront les thèmes d'intervention et d'agitation, jusqu'au moment où les conditions de la lutte des classes permettront de dégager une nouvelle formulation concrète d'un mot d'ordre gouvernemental et d'en faire le centre de l'agitation.

Les thèmes politiques d'intervention dans les syndicats, les mots d'ordre à avancer concrètement concerneront : l'indépendance organisationnelle et politique par rapport au gouvernement, aux partis et à l'État bourgeoise des centrales syndicales et des syndicats le boycott des organismes de participation et finalement d'intégration des syndicats à l'État ; la défense des libertés démocratiques. Ce sera également ceux de la défense du pouvoir d'achat, des conditions de travail et d'existence des travailleurs (chômage, retraite, S.S., enseignement, etc ...). Tous ces thèmes et les mots d'ordre qui leur correspondront sont inséparables du combat pour le F.U.O. des organisations ouvrières, syndicats, mais aussi partis, pour résister à l'offensive de la bourgeoisie. Par la même, ils préparent une nouvelle approche du problème du gouvernement dès que se produiront des luttes de grandes envergures de la classe ouvrière. Il est évident que tout regroupement, courant, tendance dans les syndicats devrait, dans l'éventualité du retour au pouvoir des partis bourgeois, se constituer sur les thèmes et mots d'ordre du moment politique.

Sans trop extrapoler, il faut s'attendre à de profondes modifications dans la vie et le fonctionnement des organisations syndicales si les partis bourgeois reviennent au pouvoir en mars 1986. La fin d'un certain syndicalisme tel qu'il a existé depuis la fin de la seconde guerre mondiale est inscrit dans le développement de la crise du régime capitalisme et le cours de la lutte des classes. Nous nous rapprocherons de ce que Léon Trotsky écrit :

« Des syndicats démocratiques dans le vieux sens du terme, c'est-à-dire des organismes dans le cadre desquels différentes tendances s'affrontent plus ou moins librement au sein d'une même organisation de masse, ne peuvent plus exister longtemps ».

L'unité de la F.E.N. sera directement menacée en raison de la poursuite du démantèlement de l'enseignement public, de l'application de la régionalisation-décentralisation et pour leur poursuite. Le droit de tendance qui a permis l'unité de la F.E.N. et garanti une certaine démocratie si frelatée et limitée soit-elle, risque d'être utilisée pour la disloquer. Ce n'est pas pour autant qu'il faut être contre ce droit de tendance. Dans F.O., le « libéralisme » actuel risque de disparaître. A la C.G.T. tout est déjà cadencé en raison de la nature et de la fonction de l'appareil stalinien qui la contrôle. Mais il faut répéter, après Trotsky : « nous ne pouvons pas renoncer à un travail systématique au sein des syndicats (même) d'un régime totalitaire ou semi-totalitaire », or nous n'en sommes pas encore et nous n'en serons pas encore là. Il faudra donc utiliser toutes les possibilités et opportunités d'intervenir dans les syndicats et parmi celles-ci le droit de tendance tant qu'il existe.

A propos du droit de tendance et de son utilisation, il ne faut pas dresser une fausse opposition celle entre regroupements politiques autour de nos positions, tendance ou courant syndical. A l'évidence, la possibilité ou non d'une tendance, ou d'un courant, dépend de la force politique agissante dans une centrale syndicale et à l'extérieur de celle-ci. Mais une force politique qui n'interviendrait pas dans les syndicats en utilisant toutes les possibilités que ceux-ci permettent n'accomplirait pas sa tâche. Par exemple, dans l'enseignement : aucune force politique ne peut se dispenser d'intervenir en direction de la F.E.N. Et s'il faut que, éventuellement, cette force politique intervienne de l'extérieur de la F.E.N. (en prenant des initiatives de signatures de textes, de délégations, etc ...) en direction de la F.E.N., elle doit à plus forte raison s'efforcer d'impulser l'activité syndicale, intervenir dans cette activité, impulser le militantisme à l'intérieur de la F.E.N. et utiliser les moyens d'expression, de défense d'une orientation existant à l'intérieur de la F.E.N. et de ses syndicats. Inversement, notre intervention, notre activité dans la F.E.N., sa dimension, si possible nationale (utilisation du droit de tendance) est un facteur de regroupement sur le terrain du trotskysme, de construction de groupes politiques. Un courant, une tendance ne peuvent en effet exister et se manifester que sur la base d'un accord politique répondant aux problèmes auxquels doit répondre le syndicat à un moment donné dans une situation donnée. Il faut rejeter le faux dilemme : est-ce la poule qui fait l'œuf ou l'œuf qui fait la poule.

Cela nous amène en conclusion à revenir sur les relations des masses et des syndicats. C'est pour la mobilisation des masses et leur défense que nous militons dans les syndicats. Il y a un droit syndical résultat de la lutte de classe du prolétariat qu'il faut défendre. Il n'y a pas de « prérogatives » des syndicats par rapports aux masses. C'est aux syndicats à gagner la confiance des masses et non aux masses à se plier aux directives des syndicats. Dans les syndicats, nous ne connaissons pas « d'intérêt du syndicat » autre que les intérêts des masses. Tout regroupement, courant, tendance que nous impulsions est à l'intérieur du syndicat le porte-parole des masses prolétariennes, de leurs intérêts, de leurs besoins contre les bureaucraties. Entre le mouvement des masses submergeant, lorsqu'elles se mettent en mouvement, les syndicats contrôlés par les appareils et ces appareils, le choix est tout fait : le mouvement des masses.